

► NARBONNE

LA CHRONIQUE DU PALAIS

Une auxiliaire de vie extorque 78 162 €

C'est le mandataire de ce vieil homme de 88 ans qui, peu avant son décès en février 2021, a porté plainte contre son auxiliaire de vie. Il l'accusait d'abus de faiblesse et la suspectait

d'avoir détourné l'argent de cet habitant de Fleury-d'Aude, après avoir constaté de « grosses anomalies » sur ses comptes. Entre septembre 2017 et décembre 2018, elle aurait détourné la somme de 78 162 €. Ce jeudi 3 juin, elle comparait devant le Tribunal de grande instance de Narbonne, face à deux des quatre enfants de la victime qui se sont constitués partie civile.

Pendant sept ans, elle était en charge du ménage, des courses, du linge et de la toilette de l'homme. À la barre, face au parquet, la femme de 34 ans jure n'avoir « jamais profité » de lui. Et « regrette d'avoir accepté son argent ». « L'expertise que vous faites de lui me surprend. Je ne l'ai jamais vu comme quelqu'un qui perdait la tête. C'était une personne de caractère qui savait ce qu'il voulait. Après le décès de son épouse, j'étais la seule qui était là pour lui. Il y avait un lien particulier entre nous. Mais je n'aurais jamais dû. Aujourd'hui, j'en ai conscience. Je suis sortie du cadre professionnel. Ça ne m'était jamais arrivé avant. D'habitude, je garde une certaine distance », raconte-t-elle.

Son séjour en famille à Disneyland Paris payé avec la carte bleue du vieux monsieur, ainsi que le chèque de 60 000 € déposé sur son compte et les dizaines d'autres opérations bancaires ont laissé perplexe le parquet. L'avocat de la partie civile, Me Clément, s'est appuyé sur le code de l'action sociale et de la famille : « En tant qu'auxiliaire de vie, il vous est interdit de recevoir toute donation, tout dépôt de fonds, bijoux et/ou valeurs de quelque nature que ce soit. En avez-vous conscience ? », lui a-t-il demandé.

Le parquet a suivi les réquisitions du procureur de la République. L'ex-auxiliaire de vie a été jugée coupable d'abus de faiblesse. Elle a écopé d'une peine de 12 mois d'emprisonnement assortis d'un sursis probatoire de trois ans, avec l'obligation de rembourser les quatre enfants de la victime. Pendant cinq ans, il lui sera également interdit d'exercer le métier d'auxiliaire de vie.

Driss Chaït



ÉDUCATION

Toujours plus Narbonne in

Depuis sa création il y a trois ans, la NIS a doublé ses effectifs. Le Grand Narbonne s'est engagé à aider l'école à trouver de plus grands locaux.

Where is Brian ? Les élèves de la Narbonne international school ont tous la réponse. Créé en 2018, l'établissement situé au cœur de la zone de Montredon propose un enseignement double, en français et en anglais. Et d'après les chiffres, la formule ne cesse de séduire. S'il y a trois ans, la directrice et enseignante Inge Vanswevelt démarrait l'aventure avec seulement 35 élèves, aujourd'hui, elle en accueille un peu plus d'une cinquantaine. Pour la rentrée prochaine, entre les maternelles, les primaires et les collégiens, l'école enregistre d'ores et déjà 67 inscriptions. Il reste une dizaine de places.

À la Narbonne international school, il faut

« L'Agglo souhaite nous aider à trouver



► Parmi les élèves

cher du centre « plus pour infrastructures des équipements l'établissement traint d'investissement galow de char cueillir tout ce La situation es changer. Réco pour parler or avec la comm glomération d